



Priorités et projets pour le mandat 2003-2004

Chères Collègues, Chers Collègues,

Comme annoncé à l'occasion de mon investiture, je vous présente aujourd'hui un programme de travail qui reprend les objectifs sur lesquels le Comité économique et social européen doit progresser durant les deux années à venir afin d'augmenter sa capacité à accomplir avec efficacité ses tâches et responsabilités.

Ce programme se situe dans le contexte et le calendrier politique que j'ai dessiné dans mon discours d'investiture du 23 octobre.

Dans cette allocution, j'avais évoqué les principaux problèmes et questions que le Comité devra examiner au cours des deux années à venir. Je voudrais, si vous m'le permettez, les reprendre devant vous et compléter quelque peu ces éléments, qui sont:

- la Constitution de l'Union européenne,
- la maîtrise de son extension géographique et culturelle,
- la poursuite du développement du modèle social européen,
- les efforts systématiques en faveur de la durabilité dans tous les secteurs de la politique,
- la relance de la croissance économique, la stimulation de l'esprit d'entreprise et le renforcement de la compétitivité,
- la lutte contre le chômage et la pauvreté,
- le développement économique et social du tiers monde,
- l'intégration économique, sociale et politique des immigrants,
- le maintien et la consolidation de la paix.

Notre volonté est de fournir, dans l'intérêt des citoyennes et citoyens ainsi que de l'Union européenne, des contributions utiles et de qualité pour résoudre ces problèmes. Pour y parvenir, il faut que nos recommandations, nos actions soient dûment prises en compte et acceptées par les

décideurs du PE, du Conseil et de la Commission, ce qui implique que le Comité doit poursuivre son effort pour développer et améliorer sa structure et ses méthodes de travail.

A partir de cette toile de fond, je distinguerai essentiellement quatre lignes d'action que nous devrions poursuivre de manière systématique et résolue:

1. *optimiser le rôle d'organe consultatif du Comité auprès du Parlement européen, du Conseil et de la Commission en intensifiant les coopérations,*
2. *améliorer la représentativité et crédibilité du CESE en tant que représentant institutionnel de la société civile,*
3. *développer les moyens et les structures internes du Comité,*
4. *renforcer la présence du CESE dans le débat sur l'avenir de l'Europe.*

Il est bien évident que ces quatre lignes d'action sont étroitement imbriquées. Toute avancée enregistrée dans l'une d'entre elles nous aidera également à progresser et nous perfectionner dans les autres.

Si j'insiste sur ce point c'est parce que des voix se font entendre nous conseillant de nous concentrer sur notre tâche initiale, c'est-à-dire nous limiter à produire des avis. Toute autre initiative ne conduirait qu'à nous disperser et gaspiller notre énergie.

Il ne fait évidemment aucun doute que la base de notre travail consiste à conseiller les organes législatifs par le biais de nos avis mais nous n'en savons pas moins d'expérience que tous les avis que nous pourrions produire, quelle qu'en soit la finesse et la perfection, n'auront guère d'incidence si le Comité, en tant qu'institution, n'occupe pas le devant de la scène comme l'exige la société médiatique actuelle, si nous, qui en sommes membres, ne répondons pas présents dans le débat politique générale, si nous n'obtenons pas le soutien des forces que nous sommes censés représenter et dont l'adhésion fonde notre légitimité, et, enfin, si nous ne bénéficions pas en conséquence de l'estime des institutions que nous sommes chargés de conseiller.

L'engagement personnel des membres du Comité et de chaque Conseiller et Conseillère est indispensable afin de gagner cette estime. Si nous, les membres ne défendons pas l'intérêt de notre institution à chaque occasion opportune qui se présente, nous ne pouvons prétendre que le Comité soit traité avec respect.

L'Union européenne ayant une architecture politique complexe, nous devons aussi faire entendre notre voix par de multiples canaux, ne serait-ce que si nous voulons qu'il soit sérieusement tenu compte du message que nous avons à faire passer.

Dans cet esprit, je vous serais reconnaissant de bien vouloir considérer que les propositions de mon programme forment un tout. Elles sont censées agir toutes dans le même sens et aider le Comité économique et social européen à s'acquitter toujours mieux de sa vocation fondamentale de servir les intérêts des citoyennes et des citoyens de l'Union européenne.

Voici quatre semaines, le 12 novembre, j'ai présenté les lignes de force de ce programme devant le Bureau, qui leur a consacré une discussion approfondie. Il ne m'a pas mesuré son approbation et a aussi émis bon nombre de suggestions, que j'ai très volontiers reprises. Les matériaux que je vais vous exposer ont donc déjà été soumis à une première épreuve et j'ai la pleine conviction, ou à tout le moins l'espoir, chères Collègues et chers Collègues, que vous aussi adhérerez aujourd'hui à ce programme et mettez tout en oeuvre pour que nous le concrétisions ensemble au cours des deux années à venir.

Venons-en à présent à mes quatre lignes d'action. La première vise à:

1. Optimiser le rôle d'organe consultatif du Comité auprès du Parlement européen, du Conseil et de la Commission en intensifiant les coopérations

Sur ce point et dans un souci que nos travaux consultatifs soient de la meilleure qualité possible et aient le plus grand retentissement, j'entends tout d'abord poursuivre l'orientation en faveur d'une sélectivité nécessaire et adaptée des travaux du Comité, telle qu'elle a été tracée par la décision du Bureau de juillet dernier.

Nous devons, ne serait-ce qu'en considération des ressources limitées dont nous disposons, à prioriser les thèmes, questions et matières qui revêtent une portée politico-sociétale importante et au sujet desquels nous savons qu'une prise de position du Comité est attendue. Il est incongru que nous élaborions et rendions des avis qui ne fassent pas bouger les choses d'un pouce, soit que personne ne s'intéresse aux éléments que nous y avançons, soit que nous ne puissions apporter au débat la moindre contribution qui aille au-delà d'une simple réitération de propos tenus par ailleurs. En lieu et place, il serait indiqué que nous redéployions les énergies et les moyens ainsi épargnés afin d'améliorer tout à la fois l'amont de nos travaux, via des groupes d'étude ou des auditions, par exemple, et leur promotion au niveau politique et auprès de l'opinion publique.

Le Bureau est investi d'une responsabilité toute particulière pour la bonne application de cette consigne de sélectivité, dans la mesure où c'est lui qui, aux termes de notre règlement intérieur, détermine les sujets que nous souhaitons aborder. En pratique toutefois, c'est aux présidents des groupes en coopération avec les présidents des sections qu'il incombera de veiller à aiguiller nos travaux dans la bonne direction. Le Bureau précédent a d'ailleurs pris des décisions claires à ce propos, avec des recommandations précises qui doivent être suivies.

Hier, j'ai rencontré les présidents des sections spécialisées pour un échange de vues à caractère informel, au cours duquel j'ai notamment pu discuter avec eux du concours qu'ils peuvent

apporter, chacun dans son domaine de compétence et unis dans une démarche collective, pour que nous puissions ensemble déterminer les bases d'une sélectivité positive.

Dans le même ordre d'idées, nous devons intervenir afin d'obtenir un plus grand nombre de demandes d'avis exploratoires, que ce soit de la Commission, du Parlement européen, des futures présidences ou d'autres institutions, organes et instances de l'Union ainsi que des partenaires sociaux, en menant un dialogue soutenu aux différents niveaux concernés, et au premier chef avec les institutions législatives et exécutives.

Ainsi, si nous réussissons à nous greffer à un stade précoce sur le processus de formation des orientations et décisions, nous serons d'autant plus efficace et influent. Pour ce faire, nous devons cependant nous montrer présents et entretenir des relations solides et de qualité avec les principaux responsables aux différents échelons.

Aussi attacherai-je beaucoup de prix à ce que nous déployions tous les efforts pour conclure des accords de partenariat et de coopération avec le Conseil et le Parlement. Grâce à une convention analogue, notre collaboration avec la Commission est assise sur des bases solides et le bilan que nous en avons tiré est excellent. Bien entendu, le Conseil et le Parlement sont soumis à des contraintes différentes et ont des circuits de décision distincts. De ce fait, les accords que nous nous efforcerons de passer avec ces deux institutions – et pour lesquels les discussions sont déjà entamées dans l'un et l'autre cas – ne prendront pas la même forme, tout comme il y aura lieu d'adapter à leurs environnements respectifs les modalités et les procédures de la coopération qui nous liera.

Quant au Parlement européen, nous suivons le plan d'action approuvé par le Bureau au printemps de cette année. Certaines améliorations dans nos relations de travail ont déjà été réalisées à la suite des efforts entrepris. Après les discussions avec le Président Pat COX, lors de sa visite dans notre plénière en septembre, nous pouvons espérer accélérer ce processus, grâce à son soutien.

En ce qui concerne le Conseil des ministres, nous tentons d'établir une coopération plus systématique avec les gouvernements qui se suivront dans l'exercice de la Présidence de l'Union. Tout d'abord avec le gouvernement grec, qui s'est montré très disponible au cours de nos premiers entretiens, pour impliquer notre Comité, durant le premier semestre 2003, dans certains événements et initiatives. Ensuite, avec les Gouvernements italien et irlandais, avec lesquels nous avons déjà pris contact. Il est évident que nous nous appuyons, dans ces circonstances, sur la collaboration précieuse des Conseils économiques et sociaux des pays respectifs.

Notre Comité a tout à gagner – et ses travaux n'en seront eux aussi que plus féconds – s'il poursuit dans la voie du développement de coopérations ponctuelles avec les autres institutions, organes, agences et fondations de l'Union européenne. Les partenaires avec lesquels nous les engagerons y trouveront eux aussi leur profit.

Je n'en veux pour illustration que la "Fondation européenne pour l'amélioration des

conditions de vie et de travail" de Dublin, dont le directeur m'a rendu visite le mois dernier. À cette occasion, nous avons pu prendre toute la mesure de nos intérêts communs potentiels, qui offrent une excellente base pour une future articulation de nos travaux, notamment en ce qui concerne les activités de notre nouvelle "Commission consultative des mutations industrielles", qui a inauguré ses activités le 28 novembre. Nous avons l'intention de développer notre coopération surtout autour des thèmes de l'emploi, de la formation et des conditions de travail.

Un autre exemple, plus proche encore, nous est fourni par le Comité des régions, avec lequel nous partageons bien plus que nos Services conjoints. Le Comité économique et social européen et le Comité des régions ont des missions parallèles. Tous deux servent d'interface, avec les organisations de la société civile, d'une part, et les collectivités territoriales, d'autre part, en assurant respectivement la représentation des intérêts et attentes de la société civile organisée et des autorités régionales et locales.

Je pense dès lors que nous devrions entreprendre à l'occasion des actions conjointes avec le CdR. Pourquoi n'élaborerions-nous pas, occasionnellement, des avis en commun sur des thèmes intéressants tout particulièrement la société civile et les collectivités territoriales tout à la fois? Nous pourrions peut-être aussi organiser ensemble des conférences pour travailler conjointement des thématiques concernant les deux Comités.

La semaine dernière, j'ai eu avec le Président du CdR et maire de Birmingham, M. Albert BORE, un entretien approfondi sur notre coopération future qui s'annonce sous les meilleurs auspices et nous poursuivrons sous peu pour discuter des propositions concrètes de coopération.

Enfin, j'estime qu'il s'impose de toute urgence de définir le rôle du Comité et ses priorités en matière des relations extérieures dans le cadre général de la politique étrangère de l'Union. Dans ce domaine, les activités que nous menons sont, comme vous le savez, extrêmement variées. Ce faisant, nous ne développons pas une action extérieure propre mais inscrivons nos efforts, ainsi qu'on l'a dit, dans le fil de la politique étrangère de l'Union européenne, que nous soutenons, en nous efforçant de nouer le contact ou en contribuant à les créer avec les organisations de la société civile de tous les États ou groupements d'États avec lesquels l'UE entretient des relations particulières.

Aujourd'hui la politique extérieure occupe une place prépondérante tant elle a des implications et des conséquences y compris au sein de l'Union qui m'incitent à m'engager de manière spécifique dans ce domaine en lien avec la section REX.

Les échanges dont nos conférences, comités consultatifs mixtes, tables rondes et autres fora ont pour objectif premier d'aboutir à une meilleure compréhension mutuelle, grâce à l'information de chacun des partenaires sur les motivations de son interlocuteur, les problèmes qu'il doit affronter et les solutions qu'il s'efforce d'y apporter.

En deuxième lieu, l'enjeu de ces rencontres consiste encore et toujours à étudier les

moyens de résoudre en commun les difficultés existantes et à explorer les pistes d'une éventuelle assistance mais également à nous instruire chacun auprès de l'autre. Enfin, et d'une manière tout à fait générale, il s'agit de mettre en place les conditions requises pour le développement, compris comme le visage positif donné à la société, tant d'un point de vue social et économique que dans une perspective culturelle et politique.

C'est sous cet angle qu'il faut voir notre engagement à l'intérieur de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires, qui, par-delà des relations que nous engageons pour appuyer la politique extérieure de l'Union européenne, nous offre la possibilité d'entrer en contact et d'engager le dialogue avec les institutions des sociétés civiles de toute une série d'États répartis sur les cinq continents. Dans ce contexte, nous poursuivons notre intérêt d'être plus présent et écouté au niveau des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle j'ai relancé notre demande d'être reconnu en tant qu'observateur à l'ECOSOC de l'ONU afin d'obtenir ainsi une place officielle d'observateur à l'Organisation internationale du travail.

Il y a quelques jours, j'ai eu l'occasion d'en parler, avec le Directeur Général de l'OIT, Juan SOMAVIA, ainsi qu'avec le Président du Conseil d'Administration, Lord BRETT. Nous nous sommes mis d'accord de poursuivre – vu les convergences et les synergies possibles entre l'OIT et le CESE – les résultats de la Conférence sur "les droits de l'homme au travail" que nous avons organisée, en accord avec le Commissaire Pascal LAMY, la semaine dernière. Cette conférence fut d'ailleurs un grand succès.

J'en viens à présent à ma deuxième ligne d'action:

2. ***Améliorer la représentativité et la crédibilité du CESE en tant que représentant institutionnel de la société civile***

Nous devons nous efforcer d'appliquer au plus tôt la décision du Comité de l'automne 2001 qui autorise un dialogue renforcé avec les organisations représentatives de la société civile au niveau européen. Je considère que les rencontres de discussion et d'information que nous organisons depuis le printemps dernier avec l'accord du Præsidium de la Convention européenne revêtent une valeur de test à cet égard. On peut affirmer que l'essai se déroule jusqu'à présent de manière concluante, contribuant par là à permettre que se dénouent très largement certaines inhibitions qui étaient jadis sensibles tant de notre part que chez nos partenaires. Les temps sont mûrs pour franchir une étape supplémentaire et affiner la méthode développée dans le cadre de la Convention pour l'étendre à d'autres domaines.

C'est dans la même logique que nous nous devons, dans le fil de la décision déjà évoquée, de donner aux organisations représentatives au niveau européen non représentées au Comité, et notamment aux représentants des réseaux européens transnationaux d'ONG, la possibilité de participer à la formation de nos avis, par exemple en organisant des rencontres ou des auditions régulières ou encore en les invitant à prendre part aux travaux de tel ou tel groupe d'étude ou de travail.

Il conviendra que nous développons des procédures appropriées à cet effet. Le nouveau règlement intérieur que nous avons adopté en septembre contient des dispositions qui nous ouvre des pistes pour aller de l'avant dans ce domaine, lorsqu'il prévoit qu'une "commission consultative" puisse être constituée et ainsi être dans les faits représentatifs de la Société civile organisée au niveau européen.

Quelles que soient les démarches qui pourront être conçues pour intégrer ces acteurs, il va de soi que ce sera aux membres du Comité qu'il appartiendra de décider en dernier ressort de la forme et du contenu à donner aux avis que nous adoptons. Nous parlons donc ici en termes de coparticipation aux délibérations et non de codécision. Je suis convaincu qu'en règle générale, tout avis qui aura bénéficié de l'apport d'intervenants directement concernés par son sujet n'en acquerra que plus de force – et de crédibilité.

Il va de soi que dans cette perspective, nous devons tirer au net les critères à appliquer pour établir la représentativité des organisations et réseaux de la société civile au niveau européen. La question est ici de savoir qui parle au nom de qui. Une telle clarification va également dans le sens des intérêts de la Commission comme du Parlement, puisqu'ils vont continuer l'un et l'autre, indépendamment de l'action que développera le CESE à cet égard, à dialoguer avec tel ou tel de ces groupements ou organismes sur des problèmes sectoriels et des projets spécifiques. Je puis dès lors concevoir que l'une de ces institutions, voire les deux, demandent au CESE d'élaborer un avis exploratoire sur cette question de la représentativité et éventuellement sur d'autres aspects liés à cette problématique.

Il est tout aussi évident que nous devons également être prêts à offrir aux organisations représentatives de la société civile d'utiliser l'infrastructure du CESE, en particulier dans le cas de réseaux et forums transnationaux et dans la mesure où il existera à cet égard une volonté de coopération concrète au niveau du contenu. Il nous faudra discuter de la question avec les partenaires intéressés et étudier aussi en liaison avec eux le projet de règlement de procédure qui doit être élaboré aussi promptement que possible. En la circonstance, nous devons en outre nous pencher sur les répercussions financières et budgétaires de l'opération.

C'est dans le même contexte que s'inscrit la poursuite du développement du dialogue et de la coopération avec les CES et les sociétés civiles au niveau national ou régional au sein des États membres. Au cours des dernières années, nous avons accompli dans ce champ d'activité des progrès appréciables, dont les résultats sont notamment apparus au grand jour lors de la dernière rencontre des Présidents et Secrétaires généraux de ces instances, qui vient de se tenir à Dublin ce 29 novembre. A Dublin, nous étions en mesure de nous mettre d'accord sur une stratégie commune concernant les objectifs à promouvoir au sein de la Convention et les procédures à suivre. En outre, la décision a été prise d'intervenir de commun accord auprès des Chefs de gouvernement sur base d'une déclaration signée par tous les Présidents.

Un autre résultat important a été l'accord de travailler ensemble tout au long de l'année prochaine sur le thème de la méthode ouverte de coordination. Le but sera de pouvoir rédiger, en y

intégrant les contributions des Conseils nationaux, un avis sur les expériences et les perspectives du processus de Lisbonne, et cela trois ans après sa mise en oeuvre.

C'est enfin à cette même ligne d'action qu'il faut également rattacher l'activation des relations avec les partenaires sociaux européens. Vu la fonction qui leur est impartie dans le processus législatif européen et la place éminente qu'ils occupent dans le concert des organisations transnationales de la société civile, il s'impose que le Comité se concertent en tant que tel avec eux. On peut imaginer, me semble-t-il, que nous convenions avec l'UNICE, d'une part, et la CES, d'autre part, de former deux groupes de travail restreints qui clarifient nos rapports respectifs, comme l'exigent d'ailleurs les décisions attendues de la Convention européenne. Dans un tel contexte, je propose que vers la fin de l'année prochaine, en collaboration avec les organisations européennes de partenaires sociaux et, le cas échéant, d'autres organisations intéressées de la société civile, nous organisions une grande conférence internationale sur le thème "Dialogue social et dialogue civil – Délimitations et complémentarité", qui s'inscrirait dans la lignée des rencontres antérieures de ce type. Cette problématique appelle en effet elle aussi des éclaircissements, qu'il convient absolument d'apporter: il y va de l'intérêt des partenaires sociaux comme de la société civile tout entière.

Ma troisième ligne d'action consiste à:

3. *Développer les moyens et les structures internes du Comité,*

Pendant la période de mon mandat de Président, le Comité doit faire face, sur le plan intérieur, à certains défis et rendez-vous qui détermineront nos travaux, à savoir:

- l'adhésion de dix nouveaux États membres, qui impliquera pour le CESE, au premier semestre 2004, une augmentation du nombre de conseillers d'une centaine d'unités environ et devra être préparée par une réflexion approfondie quant aux choix nécessaires à effectuer, par exemple en ce qui concerne le régime linguistique et les méthodes de travail. Nous avons d'ailleurs prévu d'inviter, à notre réunion plénière du mois de mai prochain, les représentants des organisations de la Société civile des futurs pays membres,
- l'emménagement dans le bâtiment Belliard, prévu pour le premier semestre 2004,
- la consolidation des activités de la commission consultative "Mutations industrielles", qui a entamé ses travaux le 28 novembre).

Dans cette perspective, mais aussi et surtout en considération des résultats qu'on peut attendre de la Convention européenne et en fonction des défis qui résultent du nouveau profillement du CESE comme représentant institué de la société civile organisée, je m'engage devant vous, mes chères et chers Collègues à entreprendre sous mon mandat de Président différentes actions, à savoir:

- lancer sans tarder les travaux concernant le statut des membres qui devrait être adopté à

l'automne 2003 ou, au plus tard, au printemps 2004,

- viser l'obtention d'un statut financier décent pour les conseillers,
- préparer sur les différents plans l'arrivée d'une centaine de nouveaux conseillers des nouveaux pays membres (et d'un grand nombre de fonctionnaires) après l'adhésion,
- poursuivre la modernisation des services et de leurs méthodes de travail (par l'application des récentes décisions du Bureau),
- rendre plus transparente l'activité du Bureau, faire un rapport régulier à l'assemblée plénière concernant son activité,
- réorganiser notre budget et adapter notre dotation en moyens humains et financiers à l'accroissement des tâches de notre Comité,
- poursuivre, enfin, le développement de la stratégie de communication et d'information active et systématique, afin de renforcer la visibilité et par conséquent l'impact des travaux du Comité. Je vous engage à ce propos à examiner le plan de communication adopté par le Bureau en 2001, car il s'agit d'une question qui vous concerne directement, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Sans un engagement de chacun d'entre vous dans vos domaines de responsabilité respectifs, notre effort institutionnel ne pourra recueillir l'écho voulu. Lorsque le CESE aura intégré son nouveau siège de la rue Belliard, au début 2004 comme je l'espère, nous occuperons un emplacement tout à fait privilégié d'un point de vue géographique, entre le Parlement, le Conseil et la Commission. De ce fait, des possibilités inédites et bénéfiques s'ouvriront pour nos activités d'information et de communication, et nous entendons bien les exploiter résolument.

Enfin, ma quatrième ligne d'action sera de:

4. Renforcer la présence du CESE dans le débat sur l'avenir de l'Europe

C'est au cours des deux prochaines années que seront prises, au sein de la Convention et, plus tard, par la Conférence intergouvernementale, les décisions qui détermineront la forme future de l'Union européenne (UE), ainsi que la position de chacune de ses institutions dans son système politique. Il est essentiel qu'à cette occasion, le rôle du Comité soit clairement affirmé et reconnu, à l'intérieur comme à l'extérieur, et que sa fonction consultative soit renforcée.

Dans cette perspective, il est capital, pour le CESE comme pour la société civile organisée, que le Comité formule lui-même et défende vigoureusement ses intérêts en ce qui concerne son statut et sa fonction.

Cet effort doit se situer dans le prolongement des options fondamentales du mandat écoulé mais demande aussi qu'il soit fait preuve d'innovation.

Il n'est pas besoin que je m'étende aujourd'hui sur ce sujet, que j'avais approfondi dans mon discours du 23 octobre.

Je me bornerai à rappeler les questions les plus importantes sur lesquelles le Comité doit intervenir dans la Convention et – en vue de la Conférence intergouvernementale qui prendra finalement les décisions concernant la Constitution future – vis-à-vis des gouvernements. Il s'agit:

- de la défense et du développement du modèle social européen ou du modèle européen de société,
- de la coordination de la politique économique,
- de la participation de la société civile et de ses organisations au processus de formation de l'opinion politique, à la législation, à sa mise en oeuvre et à diverses décisions, c'est-à-dire des règles de la gouvernance et du dialogue tant civil que social,
- de la fonction et du rôle du CESE, c'est-à-dire de sa position institutionnelle par rapport aux institutions de l'UE mais également par rapport au CdR et aux partenaires sociaux européens, ainsi que de son mandat et de sa mission, de ses droits et de ses instruments, de sa composition, etc.

Au demeurant, ces aspects sont traités en permanence et de manière méthodique par nos observateurs auprès de la Convention, dont je suis avec M. FRERICHS, Mme SIGMUND et MM. SEPI, REGALDO, OLSSON, ainsi que par le sous-comité que nous avons constitué pour suivre ses travaux et en tirer les conséquences pour le fonctionnement du Comité. L'assemblée plénière sera régulièrement tenue informée de ces questions. Ayant eu l'occasion de le rencontrer en marge d'une réunion de la Convention européenne peu après mon élection, je me suis permis de convier son Président, M. Giscard d'ESTAING, à venir prendre la parole devant nous lors d'une prochaine session plénière et de débattre avec nous de l'état d'avancement et de l'évolution des travaux du chantier de la Constitution européenne.

Pour conclure la présentation de mon programme, je tiens à vous dire combien je serai satisfait, si grâce à votre engagement, à votre concours à tous les membres du CESE ainsi que les collaborateurs et collaboratrices si dans les deux années à venir nous donnons au CESE la capacité de jouer, pour le plus grand profit de l'Union, des États membres mais aussi et surtout des citoyennes et citoyens européens, ce rôle d'*"enceinte institutionnelle de représentation, d'information et d'expression de la société civile organisée, enceinte qui permet aux représentants des organisations économiques, sociales et civiques d'être partie intégrante du processus de formation des politiques et des décisions au niveau communautaire"*, comme le mentionne la

résolution du CESE du 19 septembre, dans son paragraphe 1.

Telle est la mission pour laquelle je sollicite votre soutien et votre coopération active.
